



FVMFAC

Fédération Vaudoise
des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs
et Couvreur

34, rue du Maupas
1004 Lausanne

Tél. 021/647 24 25
Fax 021/646 39 03
E-mail: fvmfac@sgip.ch

Pour la correspondance:
Case 279
1001 Lausanne

www.mevauba.ch

**A NOS MEMBRES ET
ENTREPRISES AFFILIEES
A LA CAISSE AVS MEROBA**

Réf. L.Bleul/M.Jiménez

Lausanne, le 23 novembre 2021

Accord sur les salaires au 1.1.2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous communiquons, ci-après, les informations suivantes :

I. SALAIRES MINIMAUX

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires minimaux mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

	<u>Horaire</u>	<u>Mensuel</u>
Classe A :		
Dès la 10 ^{ème} année d'activité, après l'obtention de la qualification	CHF 34.80	CHF 6'220.50
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 33.20	CHF 5'934.50
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 30.45	CHF 5'442.95
Classe B :		
Dès la 10 ^{ème} année d'activité	CHF 30.80	CHF 5'505.50
Dès la 5 ^{ème} année d'activité	CHF 29.50	CHF 5'273.10
Dès la 3 ^{ème} année d'activité	CHF 28.00	CHF 5'005.00
Dès la 1 ^{ère} année d'activité	CHF 26.65	CHF 4'763.70
Classe C		
Dès la 3 ^{ème} année d'activité (inchangé)	CHF 26.10	CHF 4'665.35
Dès la 1 ^{ère} année d'activité (inchangé)	CHF 24.75	CHF 4'424.05
Classe D :		
Dès la 1 ^{ère} année d'activité (inchangé)	CHF 22.25	CHF 3'977.15

II. SALAIRES CONVENTIONNELS (CCT)

D'entente entre les partenaires sociaux, il a été convenu d'une augmentation conventionnelle des salaires réels mensuels ou horaires effectifs au 1^{er} janvier 2022 comme suit :

- de CHF 0.30 par heure et CHF 53.60 par mois et par travailleur;

- de CHF 0.10 par heure et par travailleur ou CHF 18.00 par mois et par travailleur (attribution au mérite) sur la base du total des salaires d'exploitation au 31.12.2021, cette augmentation devant être répartie entre les travailleurs concernés selon les prestations fournies.

A votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments distingués.

FEDERATION VAUDOISE DES MAITRES
FERBLANTIERS, APPAREILLEURS ET COUVREURS
Le Président : S. Moïk Le Secrétaire général : L. Bleul